



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

**Pôle Environnement  
et Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Mél : david.clement@nievre.gouv.fr

Alluy/DELJEHIER Franck/APMD mai 2022/Courrier levée APMD

Nevers, le 9 mai 2023

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-06-08-00002 du 8 juin 2022, je vous ai mis en demeure et vous ai prescrit des mesures conservatoires pour votre installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux, de déchets de métaux non dangereux ou d'alliage de métaux, sur le territoire de la commune d'ALLUY.

La visite de votre site, le 18 avril 2023, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que vous vous étiez conformé aux prescriptions de mon arrêté, qui peuvent donc être levées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Blandine GEORJON

Monsieur Franck DELJEHIER  
888 La Garenne  
Lieu-dit-Jusseau  
58 110 ALLUY

Copie à :

- Mme la Sous-Préfète de Château-Chinon
- UiD Nièvre/Yonne DREAL